

Monsieur Albert GOFFART
Directeur A.A.T.L.
Région de Bruxelles-Capitale
C.C.N.- Rue du Progrès, 80, bte 1
1035 BRUXELLES

V/réf. : 04/pfd/165086
N/réf. : AVL/ah/BXL-7.24/s379
Annexe : 1 dossier

Bruxelles, le

Monsieur le Directeur,

Objet : SAINT-JOSSE-TEN-NOODE. Chaussée de Louvain. Demande de permis unique pour l'implantation d'une station relais de télécommunication.

En réponse à votre courrier du 22 décembre 2005 sous référence, réceptionné le 4 janvier 2006, nous avons l'honneur de vous communiquer l'avis concernant l'objet susmentionné émis par notre Assemblée en sa séance du 11 janvier 2006.

La demande porte sur l'installation d'une station relais pour le réseau de GSM interne de la SNCB, implantée dans la zone de protection de la l'ancienne gare de Saint-Josse située chaussée de Louvain. Les dispositifs en question sont prévus le long de la ligne L161, à proximité de l'entrée du tunnel sous la gare et le boulevard Clovis.

Deux antennes GSM de ca. 2 m de long seraient installées dans la tranchée du chemin de fer, l'une fixée sur le mur de soutènement et l'autre sur un mât caténaire existant. Se confondant avec les installations ferroviaires, l'impact visuel des antennes sur et depuis le monument classé reste assez réduit et la Commission ne s'y oppose pas.

Cependant, l'installation serait complétée par deux armoires électroniques entourées d'une clôture de ton vert. Tout comme l'armoire qui existe déjà à cet endroit, elles seraient posées sur une dalle de fondation en béton et situées contre le mur de soutènement dont l'appareillage, imitant celui d'anciennes fortifications, est de grande qualité.

Les photos jointes au dossier font apparaître dans les murs plusieurs baies cintrées aujourd'hui murées mais marquant la présence probable de locaux techniques situés en retrait. Afin de préserver les perspectives sur et depuis la façade arrière de la gare classée, la Commission demande que ces volumes soient réouverts et que toute installation technique liée au chemin de fer y soit installée, à commencer par les armoires du relais de GSM faisant l'objet de la demande actuelle.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments distingués.

A. VAN LOO
Secrétaire

J. DEGRYSE
Président

c.c. à : A.A.T.L. / D.M.S.